

Catégorie

Cadre d'emplois

Niveau de régime indemnitaire

C

Adjointes techniques territoriaux

C2

La Direction

La Direction des infrastructures met en œuvre la politique publique dédiée à la gestion des infrastructures routières en s'inscrivant dans la dynamique développement durable. Elle assure notamment les missions suivantes :

- Préserver le patrimoine dont les chaussées et les ouvrages d'art (ponts, murs, tunnels, ...)
- Offrir de bonnes conditions de circulation
- Améliorer la sécurité en protégeant les usagers contre les accidents et les risques naturels ;
- Favoriser les modes de déplacements alternatifs (aménagements cyclables et les aires de covoiturage)
- Gérer les matériels
- Piloter les opérations de déploiement du très haut débit et de la couverture mobile

Elle regroupe 140 agents répartis au sein de la direction adjointe aménagement et la direction adjointe maintenance dont dépend le service du matériel et de la maintenance routière (SMMR)

Objectifs du Service

Les 80 agents du SMMR (dont 42 mécaniciens) répartis sur 4 sites, un bâtiment principal à Chambéry et 3 annexes (Bourg St Maurice, Frontenex et Saint Jean de Maurienne) ont les objectifs suivants :

- Définir la politique d'acquisition des matériels
- Acquérir, maintenir et gérer le parc des matériels du Département
- Mettre à disposition les véhicules et engins nécessaires aux activités des autres directions et services du Département
- Assurer la maintenance en régie de la Radio et des équipements dynamiques
- Effectuer des chantiers routiers et contrôles spécifiques sur l'ensemble du Département : PATA, Lamier, Nacelle, Balayage, aérogommage

FINALITES DE LA FONCTION

- Assurer la bonne exécution des travaux de chantiers d'entretien conformément aux règles en matière de sécurité
- Assurer la conduite d'engins spécifiques en appui du laboratoire routier et à l'atelier mécanique

MISSIONS

Activités principales :

- Assurer la conduite d'engins spécifiques à la réalisation de toute tâche liée à l'entretien routier : balayage, levage/élagage, PATA, viabilité hivernale, contrôles routiers, et transferts de matériels
- Assurer l'entretien de 1er niveau des matériels de l'unité
- Être garant de la mise en œuvre et du respect de l'organisation du travail prévue par le système qualité du service
- Veiller à l'application conforme des règles d'hygiène et de sécurité
- Être acteur de l'organisation et du respect des temps de travail et de repos

Activités occasionnelles :

- Assurer les interventions d'urgence notamment en appui des Maisons Techniques en cas d'événement particulier ou de situation marginale de crise
- Effectuer l'aérogommage dans le cadre d'interventions ponctuelles sur l'ensemble du territoire départemental
- Participer à l'entretien des bâtiments et des espaces verts du service
- Accomplir toute mission relevant du domaine de compétence au bénéfice de services tiers du Département

Responsabilités particulières de la fonction :

- Participer à des actions de compagnonnages internes

Liens hiérarchiques

- Responsable d'équipe travaux routiers
- Responsable de l'unité travaux et contrôles

Liens fonctionnels

Au sein du Conseil départemental :

- Maisons techniques du Département (MTD)
- Tous services en tant que de besoin

Hors du Conseil départemental :

- Les usagers de la route
- La Direction Interdépartementale des Routes Centre Est (DIR-CE)
- Les services techniques des collectivités
- Les fournisseurs

COMPETENCES ATTENDUES

- Permis super-lourds
- Capacité à acquérir les qualifications requises pour la conduite de véhicules du service
- Maîtrise des techniques et des matériels nécessaires aux activités
- Mesures d'hygiène, de sécurité et de respect des temps de travail applicables dans les ateliers
- Capacité d'apprentissage de conduite de nouveaux matériels
- Travail en équipe
- Disponible, réactif et rigoureux
- Aptitude au compagnonnage

Caractéristiques

- Résidence administrative : Chambéry
- Temps de travail : Temps complet, 39h/semaine+RTT
- Travail le dimanche et jours fériés : OUI
- Poste télétravaillable : NON
- Port de charges : OUI
- Port d'équipements de protection individuelle : OUI
- Port de vêtements de travail : OUI
- Astreintes : OUI
- Déplacements sur le Département : OUI
- NBI : NON
 - ➔ si OUI, nombre de points : Néant

Moyens

- Véhicule : NON
- Moyens spécifiques : NON
 - ➔ Si OUI, préciser :
 - Néant

